

Flash CPE N°31

1er février 2009

Personnels d'Education



Commissaires Paritaires:

Alain CASTERAN casteran_alain@yahoo.fr

Collège Françoise Giroud 34350 VENDRES 06 10 81 67 17 – 06 28 84 65 82

Christophe PORTAL ac-montpellier@se-unsa.org

Collège Sport et nature 48000 LA CANOURGUE 06 81 44 71 25

Fabienne PIRES fabienne.pires@ac-montpellier.fr

Lycée Léonard de Vinci 34080 MONTPELLIER 04 67 10 40 10

Nicole RAOUX nicole.raoux@ac-montpellier.fr

Lycée Geneviève de Gaulle 30540 MILHAUD 04 66 74 62 10

Sommaire : Rémunération de l'Accompagnement éducatif : enfin le texte d'application pour les CPE et les documentalistes !

Mobilisation du jeudi 29 janvier: un succès massif!

5000 Médiateurs pour lutter contre l'absentéisme : Merci Mr Darcos !

S'opposer et proposer

Rémunération de l'Accompagnement éducatif : enfin le texte d'application pour les CPE et les documentalistes

Depuis les annonces ministérielles de rentrée le SE-UNSA est revenu à la charge à plusieurs reprises pour faire accélérer cette mesure. Lors d'un entretien, dès le lundi de la rentrée de janvier, avec le directeur de la DAF (1), nous avons enfin eu des garanties solides sur la parution des textes permettant de débloquer la situation.

(1) DAF : division des affaires financières.

Le 23 janvier nous avons la confirmation de leur parution au JO :

- Décret n°2009-81 du 21 janvier 2009 relatif à la rémunération de certains services accomplis par diverses catégories de personnels de l'éducation nationale

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020138311&dateTexte=&categorieLien=id>

- Arrêté du 21 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1996 fixant le montant de la rémunération servie aux personnes assurant les études dirigées.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020138335&dateTexte=&categorieLien=id>

La modification principale est la suivante :

« Art. 1er. - Pour l'application du décret du 30 janvier 1996 susvisé, le montant de la rémunération horaire servie aux personnes assurant les études dirigées ou l'accompagnement éducatif hors temps scolaire est fixé comme suit :

1° Conseillers principaux d'éducation et personnels mentionnés à l'article 1er du décret du 10 janvier 1980 susvisé : 30 euros.

Avis du SE-UNSA : il y a du mieux, mais cela ne règle pas le problème de la défiscalisation.

2° Autres personnes : 15,99 euros. »

Nous attendons maintenant de savoir si la rémunération sera rétroactive pour les collègues qui ont fait des heures depuis la rentrée. Cela fait partie de nos revendications et nous allons ré-interroger le Ministère sur ce sujet.

Mobilisation du jeudi 29 janvier: un succès massif!

Il s'agissait d'exprimer massivement la mobilisation des salariés pour la défense de leur pouvoir d'achat, de l'emploi, et des services publics. La défense de l'Ecole Publique et du secteur de l'Education étaient aussi des thèmes forts de la mobilisation. L'UNSA et 7 autres organisations syndicales, appelaient à participer à cette journée nationale de mobilisation massive.

La mobilisation a été massive partout en France avec plus de 2 millions de personnes ! 100.000 manifestants à Paris, 90.000 à Bordeaux, 80.000 à Toulouse. Dans notre région, 40.000 manifestants à Montpellier, 30.000 à Nîmes, 20.000 à Perpignan, 8.000 à Narbonne, 4000 à Béziers, 2000 à Sète.

Dans l'Hérault, très forte mobilisation avec 85 % de grévistes dans le 1er degré et près de 65 % dans le 2nd degré.

Le gouvernement ne peut plus rester sourd aux attentes des salariés. Les revendications exprimées ce jour, et celles portant sur la défense du service public d'Education et la revalorisation des salaires dans l'Education Nationale doivent être prises en compte.

Même si le Président prévoit de rencontrer (enfin !) les fédérations syndicales, nous restons vigilants. Si le refus de tenir compte des attentes des salariés persiste, la mobilisation ne pourrait que monter en puissance lors de nouvelles journées d'action.

jeune(s) en tête!



5000 Médiateurs pour lutter contre l'absentéisme : merci Mr Darcos !

Darcos projette un recrutement de 5000 médiateurs (sur contrats précaires) pour lutter contre l'absentéisme. Avec des recrutements insuffisants, le corps des CPE perdra encore cette année 200 à 300 éléments. Ou est la logique ?

Tout d'abord, prenons note du passage qui traite le sujet sur l'absentéisme et les mesures qui permettraient de le réduire de 30% en un an dans les 100 établissements les plus touchés par ce phénomène et de diminuer de 10% en un an le nombre d'élèves décrocheurs, d'après le ministre:

« Je n'hésite pas à le dire, l'absentéisme est un véritable fléau qui mine l'avenir de nos jeunes, au moment même où ils ont souvent le plus besoin d'être soutenus et encadrés. Les expériences déjà nombreuses menées pour enrayer ce phénomène ont permis d'établir que son traitement nécessite une réponse rapide et une information immédiate et souvent répétée avec les familles. Mais cela suppose que l'établissement scolaire ne se contente pas d'une simple information ou d'une convocation des familles, laquelle reste souvent sans effet. Les établissements doivent pouvoir aller au contact des familles afin de discuter de la situation de l'élève absentéiste et de permettre son retour rapide dans l'établissement scolaire. A cette fin, nous allons lancer sans délai le recrutement de 5.000 « médiateurs de réussite scolaire », Ils seront recrutés sur des emplois contrats aidés et devront comprendre les ressorts sociaux et familiaux des quartiers d'où proviennent les élèves. Je veux que d'ici un an, nous ayons réussi à faire diminuer de 30% le nombre d'élèves absentéiste des 100 établissements où ce phénomène est le plus flagrant. Et puis je veux aussi travailler avec Fadela Amara pour que nous soyons en mesure de réduire de 10% le décrochage scolaire dans les 215 quartiers de la politique de la ville et d'augmenter de 10% les solutions individuelles « positives » pour les décrocheurs repérés ».

Le profil de ces médiateurs est déjà cadré et leur recrutement, déjà en marche.

Ces nouveaux emplois entrent dans le cadre de l'enveloppe attribuée aux 100.000 emplois aidés annoncés par le chef de l'Etat le 28 octobre dans le cadre de plusieurs mesures en faveur de l'emploi.

Contrats: d'une durée de deux ans, renouvelable, ce seront des contrats de 26 heures par semaine. Aucune condition de diplôme n'est requise, mais le profil (fiches de profil) attendu sera celui d'une personne ayant "une forte connaissance du milieu" dans lequel elle travaillera. Ils pourront être du même profil que les médiateurs recrutés dans les mairies

Rémunération, formation: au Smic minimum et auront une formation en février par l'Education nationale et une prise de fonctions en mars 2009, "période à laquelle l'absentéisme est le plus fort".

Affectation: Ils seront affectés "par groupes de trois, quatre ou cinq médiateurs par établissement, sous la responsabilité des CPE et prolongeraient l'action des conseillers principaux d'éducation" en allant physiquement jusque chez un jeune qui n'aura pas été assidu (à partir de quatre demi journées d'absence non justifiées dans le mois).

Ces 5.000 agents iront dans 215 quartiers déjà ciblés, où se trouvent 332 collèges ou lycées et dans lesquels l'absentéisme et le décrochage (plus de 10 demi-journées d'absence dans le mois) sont les plus forts.

Pour information (sur la base du BOP vie de l'élève 2007-2008): "L'absentéisme est un fléau qui mène les élèves à l'échec. Les chiffres ne sont pas bons", indique le ministre: "En 2007, 2,4% des collégiens étaient absentéistes, 4,6% des lycéens et 10,9% des lycéens professionnels."

Avis de la branche des personnels d'éducation du SE-UNSA.

Ce passage du discours du ministre, du 22 janvier 2009, choque particulièrement les catégories qui traitent le plus en avant l'absentéisme comme les CPE, les assistantes sociales, aidés par les assistants d'éducation ou les professeurs principaux dont c'est une préoccupation majeure et constante. Elles prennent violemment ces annonces et se sentent reprouvées en rapport à tous leurs efforts déjà engagés pour lutter contre ce « fléau ».

Penser que ce sont quelques jeunes gens et jeunes filles sortis du chapeau, sans doutes bien introduits auprès de certaines familles ou certains milieu difficile d'accès, qui vont résoudre en un an ce que les meilleures volontés, des meilleures équipes éducatives n'ont pu juguler en 30 ans, relève au mieux d'une grande naïveté ou au pire d'une véritable duperie.

Ce ne sont pas les directives plutôt claires qui manquent pour résoudre ce problème, c'est d'abord le manque de personnes missionnées et qualifiées et par déclinaison de temps.

Il n'est donc pas sérieux de la part d'un ministre d'affirmer que son annonce va révolutionner le monde de la vie scolaire et des établissements, dans la lutte contre l'absentéisme.

Et cela d'autant plus, qu'au même moment, il détruit ce service par des recrutements de CPE et d'AS qui ne permettent déjà pas de remplacer les départs en retraite.

Les CPE et les assistantes sociales ont les bonnes compétences (ces dernières ont notamment le droit de se rendre chez les parents de ces élèves absentéistes) et travaillent ensemble dans les établissements pour faire échec à cette fuite des élèves. Ce sont forcément ces personnels qu'il faut renforcer en premier lieu, afin qu'ils puissent conduire leurs missions à bien.

Flash réalisé par Alain CASTERAN.

Retrouvez ce flash sur : <http://sections.se-uns.org/montpellier/>

*jeune (s)
en tête !*